

**Décision n° 2011/12-04 relative
à l'habilitation de l'École supérieure d'ingénieurs des
travaux de la construction de Cachan (ESITC
Cachan)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

E : nouvelle voie d'accès à une formation habilitée

- Vu la demande présentée par l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Cachan
- Vu le rapport établi par René Jacquot (rapporteur principal), Alain Jeneveau (membre de la CTI), Patrick Chedmail (expert), et présenté lors de la séance plénière du 13 décembre 2011
- Le Directeur Hervé Fombaron entendu

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

L'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction (ESITC) est un établissement privé sous statut d'association à but non lucratif créé en mai 1992. L'école est reconnue par l'Etat depuis 2001. Elle est installée à Cachan, sur le campus de l'ESTP.

L'ESITC forme en 5 ans, en formation initiale sous statut étudiant, des ingénieurs de la construction avec deux options distinctes choisies en 5^{ème} année : « bâtiment » et « routes et ouvrages d'art ». Les promotions sont de 50 à 60 élèves. L'effectif total de l'établissement s'élève à 240 élèves.

L'objet de la demande de l'établissement est l'extension à la voie de l'apprentissage, de l'habilitation de l'ESITC à délivrer le titre d'ingénieur diplômé.

1/ Formation

La vocation des ingénieurs de l'ESITC est de devenir des patrons de chantier, conducteurs de travaux, puis d'essaimer dans l'ensemble des fonctions techniques ou commerciales.

La formation envisagée par la voie de l'apprentissage est organisée selon une alternance globalement équilibrée entre l'école (65 semaines) et l'entreprise (66 semaines) et comporte en sus 12 semaines à l'étranger ; le régime de la 3^{ème} est commun avec celui des étudiants.

Le rythme de l'alternance choisi vise en priorité, au départ l'insertion dans l'entreprise et à la fin la réalisation - à l'école et en équipe - d'un projet réel de bâtiment ou de travaux publics, en rapport par le secteur d'activité de l'entreprise d'accueil de l'apprenti.

Le flux annuel envisagé est de 15 apprentis, au minimum. Comme en formation initiale sous statut étudiant, elle est fortement marquée par la présence d'industriels dans le corps enseignant.

2/ Évolution de l'école

Lors de la dernière évaluation de la CTI (juin 2010), l'habilitation de la formation initiale sous statut d'étudiant a été renouvelée pour 3 ans à compter de la rentrée 2010 (pour mise en phase avec l'évaluation périodique).

Les recommandations ont été globalement prises en compte, mais nécessitent toujours des efforts : l'encadrement pédagogique est encore insuffisant ; il est encore nécessaire de renforcer l'ouverture internationale (accroître significativement le nombre d'élèves faisant un séjour d'études ou en entreprise à l'étranger d'une durée supérieure à 4-6 mois et accroître l'accueil d'étudiants étrangers). L'école a élaboré un plan stratégique pour la recherche qu'il est nécessaire de concrétiser.

3/ Synthèse de l'évaluation

La CTI a noté les **points forts** de l'école :

Pour l'administration de l'école

- une équipe de direction et administrative proche des élèves et très engagée ;
- une bonne notoriété ;
- une bonne réactivité aux évolutions de son environnement.

Pour la formation

- un positionnement bien identifié, reconnu par la profession ;
- l'accès à des moyens matériels suffisants (même s'ils ne sont pas en propre) ;
- la forte implication de la profession et des entreprises ;
- un recrutement contrôlé en nombre, en légère croissance ;
- le bon équilibre des enseignements ;
- la vigilance sur le niveau en langues des diplômés ;
- la vie étudiante réelle sur le campus ;

Pour l'emploi des diplômés

- le bon suivi des diplômés ;
- les bons résultats en termes d'insertion et de rémunération initiale ;
- la demande des entreprises pour la formation par l'apprentissage.

En ce qui concerne la recherche, la signature de la convention de partenariat avec le LCPC et l'association de compétences réelles (emplois et conseils) à la démarche de développement constituent des **opportunités** pour l'école, dont on peut noter les premiers résultats (recrutements, investissements et contrats).

Et ses **points faibles** :

- une insertion insuffisante dans l'enseignement supérieur et la recherche de l'Ile de France ;
- un taux d'encadrement des élèves en deçà des normes d'une école d'ingénieur ;
- une équipe administrative réduite ;
- une ouverture internationale encore modeste et un accueil d'étudiants étrangers trop limité ;
- un socle scientifique du cursus à conforter pour justifier du grade de master ;
- le contenu flou des stages ou des séjours à l'étranger ;
- la difficulté de mise en œuvre du projet stratégique « recherche ».

En conséquence, la CTI donne **un avis favorable à l'habilitation** de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Cachan (ESITC Cachan), pour une durée de 1 an (calage sur la campagne périodique d'habilitation de l'académie de Créteil) à compter de la rentrée 2012, à délivrer le titre suivant

- Ingenieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Cachan, en formation initiale par l'apprentissage.

La décision d'habilitation ne sera prise qu'au vu de l'agrément du Conseil régional et du financement par le CFA.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

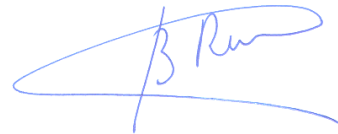
- le **renforcement de l'encadrement pédagogique** (gage de l'avis favorable de la CTI) : recruter le responsable prévu pour l'apprentissage et recruter au minimum un enseignant ou enseignant-chercheur par an ;
- être vigilant sur le volume horaire assuré par les permanents ;
- revoir rapidement la fiche RNCP : intégrer l'apprentissage, réviser et compléter les compétences attendues ;
- renforcer l'ouverture internationale : spécifier la nature du séjour et du stage à l'étranger, préciser les critères d'évaluation, les adapter à l'apprentissage, accroître l'accueil d'étudiants étrangers ;
- donner la priorité à la concrétisation des partenariats « naturels » en France ; mutualiser dans ce cadre les actions communes à l'international ;
- poursuivre le développement de la recherche : définir les objectifs à court terme du plan stratégique et constituer une équipe recherche selon des critères de qualité (recrutement et disponibilité) ;

Et plus spécifiquement pour la formation par l'apprentissage :

- mettre en place le livret de l'apprenti ;
- être vigilant sur le régime de l'alternance (notamment la longueur de la 1^{ère} période en entreprise) ;
- veiller au caractère spécifique de la pédagogie sur l'ensemble du cursus (notamment en 3^{ème} année) ;
- renforcer le socle de base scientifique et l'exposition à la recherche des apprentis (le volume actuel -affiché à 1400 heures- de la formation en école doit le permettre).

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 13 décembre 2011
Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 10 janvier 2012

Le président



Bernard REMAUD